INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

RÈGLEMENT NUMÉRO 346-18

RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes juge opportun d'adopter un règlement relatif aux dérogations mineures et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., Chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU' un avis de présentation à cet effet a été donné au cours d'une assemblée précédente de ce conseil;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné lors de la séance spéciale tenue le 11 juin 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévéreault, et résolu à l'unanimité, d'adopter le Règlement numéro 346-18 relatif aux dérogations mineures, lequel décrète et statue comme s'il était ici au long reproduit, en remplacement du Règlement 175-92 et de ses amendements.

Adopté à une séance spéciale du conseil municipal tenue le 12 juin 2018, à laquelle il y avait quorum; **résolution numéro 2018-06-163-6715**.

Présentation et adoption du projet de règlement:	14 mai 2018
Consultation publique :	7 juin 2018
Avis de motion :	11 juin 2018
Adoption du règlement:	12 juin 2018
Certificat de conformité de la MRC Manicouagan :	15 août 2018
Publication :	11 septembre 2018
Entrée en vigueur :	Conformément à la loi

Serge Deschênes
Maire

Dania Hovington
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant trois (3) copies certifiées aux endroits désignés par le Conseil en vertu de la résolution 82-072-756.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 11e jour du mois de septembre 2018.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant trois (3) copies certifiées aux endroits désignés par le Conseil en vertu de la résolution 82-072-756.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 11e jour du mois de septembre 2018.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103SPC